

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE du 3 novembre 2020

Présents :

Les représentants de l'équipe enseignante :

Mesdames Boisyvon, Davy, Desilles, Ferchaud, Guillot, Joubert, Krembel, Laisné, Le Cocq

Les représentants de la Mairie :

Mesdames Descormiers, Morel

Les représentants des parents d'élèves :

Madame Cariou-Dourmap, Messieurs Car, Cazin, Cormerais, Joannic, Launay, Lehuger et Ollitraul

Les représentants de l'APE

Monsieur Prevel

Absents :

Madame Le Meur, Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription de Liffré

Monsieur Michot, Maire de Chasné Sur Illet

Monsieur Chevalier, le DDEN

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL D'ECOLE

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès verbal du dernier conseil d'école a été approuvé.

ELECTIONS DES DELEGUES DE PARENTS D'ELEVES

Les représentants des parents d'élèves, pour l'année 2020-21 sont :

- Mme CARIOU-DOURMAP Marine
- M. LAUNAY Olivier
- M. JOANNIC Jérôme
- M. CAZIN Christophe
- M. CAR Pierre-Emmanuel
- M. CORMERAIS Arnaud
- M. LEHUGER Julien
- M. OLLITRAULT Sylvain

Nombre d'électeurs inscrits	243
Nombre de votants	125
Bulletins blancs et nuls	15
Taux de participation	51,44 %

Il y a eu un bon taux de participation cette année.

Les questions relatives à l'école sont gérées par 2 assemblées différentes dans l'équipe municipale : deux représentantes au conseil d'école et une commission affaires scolaires. Les parents élus s'étonnent de cette organisation bicéphale pas forcément efficiente dans la prise de décision.

La mairie répond que cette organisation est historique et l'organisation municipale ne relève pas du conseil d'école.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Répartition par niveau

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
18	19	19	25	16	17	30	23	167

Répartition par classe

PS-MS	MS-GS	GS-CE1	CP	CE2-CM1	CM1	CM2
18+6	13+11	8+16	25	17+6	24	23
24	24	24	25	23	24	23
Mme DAVY	Mme BOISYVON	Mmes LAISNÉ et FERCHAUD	Mmes DESILLES et FERCHAUD	Mme GUILLOT	Mmes LE COCQ et KREMBEL	Mme JOUBERT
Mme GAUTIER (ATSEM)	Mme PHILIPPE (ATSEM)	Mme BOSCHER (aide humaine)				

Après l'annonce de l'ouverture de la 7^e classe à la fin de la 1^{ère} semaine d'école, les élèves ont été répartis comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

En GS-CE1, une aide humaine est présente tous les matins de 8h35 à 12h jusqu'en décembre 2020.

Il est demandé à la mairie si Mme Boscher va continuer après la fin de son contrat en décembre ?

La mairie répond que Monsieur le Maire voulait voir avec les enseignantes de la classe pour éventuellement enlever cette aide humaine.

Les enseignantes de la classe mentionnent le fait que ce double niveau est possible grâce à cette aide, qu'elles peuvent ainsi accorder du temps à chacun des deux niveaux.

Les représentantes de la mairie ont donc répondu que cet élément serait revu de leur côté.

Les parents élus s'étonnent que le maire réévalue en cours d'année la nécessité d'une aide humaine pour la classe. Ils soutiennent pleinement l'équipe pédagogique sur le maintien de cette aide scolaire.

Comme l'année dernière, le RASED est constitué de :

- Catherine Robin, la psychologue scolaire
- Bénédicte Rozé, enseignante spécialisée.

Elles peuvent notamment intervenir dans les classes pour répondre aux besoins de certains élèves, et être présentes aux équipes éducatives.

Aucun médecin scolaire n'est désigné pour intervenir dans notre école. L'école est prise en charge par le Centre Médico Scolaire de Fougères qui regroupe plusieurs médecins non nommément attribués à une école.

Un parent demande s'il n'est pas handicapant qu'aucun médecin ne soit nommé sur l'école.

Les enseignantes précisent qu'à ce jour cela n'a pas posé pas de problème, qu'un médecin intervient en cas de besoin. Monsieur Lehuger indique qu'au vu de la charge de travail conséquente des médecins scolaires,

il y a ainsi plus de chances d'avoir un interlocuteur en cas de besoin puisqu'ils sont plusieurs dans le centre médico-scolaire.

Pour les élèves en maternelle, ce sont le médecin et les infirmières de PMI du Cdas des Marches de Bretagne qui interviennent.

REGLEMENT INTERIEUR

Des modifications sont apportées notamment en ce qui concerne l'ajout d'un préambule et l'obligation scolaire pour les enfants âgés de 3 ans.

Le nouveau règlement intérieur est voté à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Utilisation des locaux (structures) communaux sur le temps scolaire

Du fait des restrictions sanitaires, l'équipe enseignante n'a pas la possibilité d'utiliser les locaux communaux sur le temps scolaire sauf si une demande est réalisée 3 semaines à l'avance.

Toutefois, il est régulièrement nécessaire d'avoir accès à une autre salle sur le temps scolaire. Le médecin de l'Education nationale, les infirmières scolaires, les membres du Rased (psychologue ou enseignant spécialisé) interviennent sur ces temps auprès des enfants et des parents. Des équipes éducatives réunissant différents partenaires sont aussi organisées sur ces temps-là. Ces entretiens confidentiels ne peuvent avoir lieu dans la salle des maîtres qui est un lieu de passage.

Une convention sera réalisée. L'école demande l'autorisation d'accéder à la garderie dès qu'il y a un besoin pour une réunion (les réunions n'étant pas toujours planifiées 3 semaines à l'avance).

La mairie est d'accord sur le fait que le délai est beaucoup trop conséquent et en rediscutera en équipe afin de trouver une solution.

Par ailleurs, la salle des Moissons n'est pas accessible aux élèves les après-midis, la mairie arguant une décontamination naturelle nécessaire avant les séances de découverte sportive en TAP, ceci se faisant au détriment des programmes d'éducation physique et sportive (maternelle : motricité quotidienne – élémentaire : 3 heures de sport / semaine). Les parents et l'équipe enseignante demandent qu'un compromis soit trouvé pour que les temps d'EPS obligatoires des programmes d'enseignement puissent être réalisés même pendant la période hivernale.

La mairie a proposé une éventuelle utilisation de la salle intercommunale (après concertation au sein de son équipe) pour les séances d'EPS de l'après-midi ou la possibilité d'utiliser la salle des Moissons l'après-midi puisqu'avec les nouvelles mesures sanitaires, les associations n'ont plus accès à cette salle.

Les enseignantes regrettent que ce ne soit qu'une situation temporaire et qu'à la faveur d'un changement des règles sanitaires (déconfinement), les propositions ne soient pas pérennes. De plus, la salle intercommunale ne dispose pas de matériel adapté, donc toutes les activités sportives ne pourront pas être réalisées.

Toujours concernant l'utilisation des locaux, l'équipe enseignante remonte que les salles de classe sont utilisées pour des séances de TAP par des élèves dont ce n'est pas la classe. L'équipe enseignante demande quelle alternative pourrait être envisagée pour que les TAPs ne soient pas faits dans les salles de classe utilisées toute la journée. Cette situation pouvant être assimilée à la problématique de l'utilisation de la salle des Moissons par l'école et les TAPs mais avec une conclusion différente (le ménage n'a pas été fait entre la classe et les activités donc la décontamination n'a pas pu être réalisée). Elle souhaiterait que des précisions soient apportées en termes de ménage.

La mairie va revoir le planning d'utilisation des locaux pour les TAPs et revenir vers l'équipe enseignante.

Semaine à 4 ou 4,5 jours

Les équipes enseignantes questionnent l'organisation de la semaine à 4,5 jours.

En effet, lors du déconfinement l'école était repassée à 4 jours et les élèves ne paraissent pas plus fatigués que lorsque l'école était à 4,5 jours. Les apprentissages n'étaient pas mis à mal sur la dernière heure de cours.

Le problème de la sieste chez les élèves en petite section reste présent chaque année.

De plus, avec l'obligation de scolarisation dès 3 ans, les semaines sont longues pour les élèves de petite et moyenne sections qui pouvaient rester à la maison certains matins ou après-midis et n'ont plus la possibilité de le faire.

Le temps de 15h30 à 19h peut être long pour certains enfants qui n'ont pas TAP.

La mairie répond qu'elle a reçu un courrier à ce sujet.

Mme Morel précise qu'il est financièrement plus intéressant pour la mairie de rester à 4,5 jours.

Un parent d'élève propose donc qu'il y ait plus de TAPS si les finances le permettent. La mairie va revoir l'organisation et en informera Mme Laisné.

Afin de connaître l'avis des familles de l'école, Mme Laisné propose de réaliser un sondage qui sera validé par la mairie et les parents élus, avant envoi. Il paraît plus opportun que ce soit l'école qui distribue ces questionnaires pour pouvoir relancer les parents si besoin.

A 20h15, suite à un problème de connexion (réunion en conférence virtuelle), les représentantes de la mairie ont quitté le conseil d'école. Les points ci-après ont été abordés mais tous les sujets à l'ordre du jour n'ont pas été traités car ils nécessitaient des retours de la part de la mairie (sécurité, restaurant scolaire, travaux). L'équipe enseignante et les parents élus demandent qu'un conseil d'école exceptionnel soit organisé pour répondre à ces sujets qui ne peuvent attendre le mois de février (date du 2^e conseil d'école).

POINT FINANCIER

Projection du livre des comptes OCCE mis à jour vendredi 3 octobre 2020.

Il y a 3272,29 € sur le compte OCCE, en ce début d'année scolaire. Cela est lié aux annulations de sorties de l'année dernière (du fait du confinement et des protocoles mis en vigueur). Cette année, les participations financières des parents s'élèvent à 929 euros.

L'APE a un budget stable depuis plusieurs années après avoir donné environ 4 500 euros tous les 4 ans à l'école.

L'APE craint qu'il n'y ait pas de fête de l'école cette année à cause du contexte sanitaire ce qui aurait un impact sur les recettes. Cependant, elle fera tout pour aider les projets de l'école, et ce, malgré l'absence de la fête de l'école l'année passée.

L'équipe enseignante précise que l'argent de la coopérative sera privilégié pour financer les différents projets.

PROJETS ET SORTIES SCOLAIRES

Le thème de l'année est : Voyage à travers le temps

Les sorties scolaires seront en lien avec ce thème mais peu de devis ont été demandés pour le moment parce que les sorties peuvent ne pas être autorisées à cause de la COVID.

Malgré l'absence de nouvelles du centre culturel de Liffré depuis le confinement, l'APE fera en sorte que la séance de cinéma et le spectacle de Noël aient lieu.

Une classe découverte est envisagée pour le cycle 3. Mme Joubert a obtenu un devis pour un séjour à Saint-Malo au mois de juin.

Projet Musique à l'école

Une musicienne intervient à l'école pour les classes de GS-CE1, CP, CE2-CM1, CM1 et CM2. L'objectif est de réaliser une comédie musicale. Il y a cependant un problème de salle pour le spectacle car la salle du Centre culturel de Liffré n'est pas assez grande pour accueillir tout le monde. Une demande a été faite à la mairie pour pouvoir le réaliser en extérieur. L'équipe enseignante attend des nouvelles de la mairie et de l'intervenante à ce sujet. La mairie donne une subvention à l'école pour ce projet.

Projet développement durable

Les carrés potagers sont installés et prêts à être utilisés grâce à Mme Désilles et aux parents d'élèves.

La projection du film Jardins sauvages de Sylvain Lefebvre est prévue le 16 avril.

Les secrétaires de séance
Mme GUILLOT, M. LAUNAY
Mme MOREL

La directrice de l'école
Mme LAISNÉ